

CONSEIL MUNICIPAL du 14 décembre 2018
Convocation du 8 décembre 2018

Le conseil municipal s'est réuni vendredi 14 décembre à 20h00, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Michel Rochet, Maire.

Présents : MM. M. Rochet, D. Ferniot, Ph. Bride, Mmes L. Jeanguillaume, S. Hählen. MM J. Courvoisier, D. Chapoutot, Cl. Kimmel, Ch. Pasteur, Mmes S. Piquet, A. Fromond, J. Geneletti, D. Rebboah.

Secrétaire de séance : Lydie Jeanguillaume

L'ordre du jour de la présente séance est accepté.

Plusieurs points sont rajoutés à l'ordre du jour :

- Convention certificat économie d'énergie SIDEC
- Dissolution du syndicat de télévision
- Demande de subvention DST pour la salle des fêtes

DELIBERATIONS: Toutes les délibérations présentées au conseil ont été approuvées à l'unanimité sauf stipulation.

1. **DPU** : Après exposé, le conseil décide de ne pas faire valoir son droit de préemption sur la vente :
 - de terrains agricoles, parcelles cadastrées : A319, A320 et A321
 - d'un garage, parcelle cadastrée : AB392
 - d'une maison avec terrain, parcelle cadastrée : C204
2. **Agence postale communale** : pas de délibération. Une information est donnée sur la future agence postale. La poste alloue une somme de 12 000 € par an à la commune pour le fonctionnement de la future agence postale. Après simulation par la CCVA, il ressort une amplitude horaire de 12 à 15h hebdomadaires. L'enquête sera dépouillée et le conseil décidera des horaires à appliquer.
3. **Frais de mission du Maire** : comme chaque année, le conseil décide de prendre en charge, les frais engendrés par le déplacement au congrès des maires qui se tient à Paris sur 3 jours. Seront pris en charge, les frais de transport et d'hébergement.
4. **Numérisation des actes d'état civil** : tous les actes d'état civil sont désormais numérisés. Les registres ont été numérisés ce printemps au Sidec par la Société Numérize. Cette dernière a pris beaucoup de retard pour la restitution de la numérisation sans compter les séances de formation du personnel. Le contrat passé par le Sidec avec la Société Numérize prévoit des pénalités de retard. En conséquence, le conseil autorise le Sidec à réclamer les pénalités de retard. Ces pénalités de retard viendront en déduction de la deuxième facture d'indexation des documents.
5. **Tarifs local fruits et alambic**: la mairie met à disposition de la population un local pour la confection de jus de fruits et la distillation. Après exposé, le conseil fixe les tarifs suivants :

Local fruits	Résident de Mouchard	Part fixe : 20€	Au litre : 0.20€	Poches : prix coûtant	Cartons : prix coûtant
	Résident hors Mouchard	Part fixe : 30€	Au litre : 0.50€	Idem	Idem
Alambic	Facturation au syndicat	6€ par jour	Consommation d'eau suivant relevé.		

La saison des jus de fruits est terminée. Il y a eu 4 783 litres de jus de pommes déclarés. La location du local a rapporté 3 377.40 €.

Une demande est faite pour l'amélioration des locaux (carrelage et faïence). Des personnes volontaires se proposent de participer aux travaux d'amélioration du local.

Pour rappel, le syndicat des bouilleurs de crus est propriétaire du matériel de distillation.

6. **Indemnité de conseil du receveur** : comme chaque année, le conseil attribue l'indemnité de conseil à M. Fabing, comptable public responsable de la trésorerie du Val d'Amour, pour un montant de 361.33€.
7. **Travaux rue Mouffetard, choix des entreprises** : il s'agit du premier appel d'offre totalement dématérialisé. Le conseil après étude d'un tableau anonyme, se prononce sur le choix de l'entreprise ayant obtenu la meilleure note globale (93.2/100). Il s'agit de l'entreprise CUENOT-Roger MARTIN de Levier, pour un montant total de travaux de 68 700 € HT. Le montant des travaux s'élevant à 62% de

l'estimatif, un courrier sera envoyé à la Préfecture, pour l'informer qu'elle dispose du reliquat de DETR pour l'attribuer à d'autres projets communaux.

8. **Etat des restes à réaliser** : en attendant le vote du budget 2019, le conseil approuve le report des restes à réaliser du budget principal 2018, suivant liste ci-dessous :

20314 : Étude aménagement rue des vignes : 1 000 €

Total chapitre 20 : 1000 €

21110 : Achat des terrains divers : 25 000 €

21117 : Bois et forêts : 3 000 €

215682 : Remplacement extincteurs : 1 900 €

215781 : Acquisition Mobilier urbain : 2 000 €

215785 : Panneaux voirie : 5 000 €

21842 : Mobilier atelier technique : 6 000 €

218441 : Mobilier scolaire : 1 000 €

21843 : Mobilier Mairie : 10 000 €

21881 : Matériel école : 1 500 €

21883 : Matériel salle des fêtes : 3 000 €

Total chapitre 21 : 58 400 €

23133 : Travaux gymnase : 5 000 €

231356 : Réfection parquet gymnase : 9 000 €

231361 : Restructuration Mairie : 969 340.07 €

231362 : Extension salle des fêtes : 20 000 €

231366 : Silo atelier (toit) : 2 500 €

231375 : Travaux cloché comtois : 2 000 €

231382 : Aménagement du Champ de foire : 2 000 €

231583 : Travaux rue Mouffetard : 138 000 €

231588 : Travaux accessibilité : 1 000 €

231591 : Démolition fontaine du bas : 5 790 €

Total chapitre 23 : 1 154 630 €

Recette attendues :

10226 : Taxe d'aménagement : 4 950 €

13414 : Subvention DETR mairie : 269 745 €

13861 : Subvention balayeuse agence de l'eau : 17 300 €

13210 : Subvention DETR rue Mouffetard : 46 000 €

13219 : Subvention EFFILOGIS : 50 000 €

13415 : Subvention département Mairie : 9 422 €

Total : 397 417 €

9. **Gestion des studios communaux** : Mme Hählen qui s'occupe de la gestion des studios, nous fait part des problèmes récurrents rencontrés avec la Sogéprim pour la gestion des studios de la commune. Après débat, le conseil décide de dénoncer le contrat de gestion qui nous lie avec la Sogéprim. Des contacts ont été pris avec plusieurs agences dont Bersot Immobilier. Cette dernière agence apporterait le plus de garanties pour une gestion performante de nos biens. Pour pouvoir poursuivre une location en meublé, la commune devra compléter le matériel existant dans les studios et des compteurs calorifiques devront être installés.
10. **Délégués au syndicat des eaux** : suite à de nouvelles directives concernant la représentation communale dans les syndicats des eaux, au cours du conseil d'octobre, le conseil a désigné 3 délégués communaux devant siéger au syndicat des eaux de la Vache. La Préfecture considère que les lois n'étant pas rétroactives, la commune ne peut pas adhérer au syndicat en raison de la prise de compétence « eau » de la CCVA. En conséquence, le conseil décide de retirer la délibération du conseil d'octobre. Il n'y a plus de délégués communaux au syndicat des eaux de la Vache.
11. **Convention « économie d'énergie » avec le Sidec** : cette convention a pour but de regrouper des actions éligibles au dispositif des certificats des économies d'énergie « CEE », permettant d'obtenir des subventions. Le Sidec dépose les dossiers de demande de certificat pour le compte des communes. Les aides sont réparties à raison de 70% pour la commune et 30% pour le Sidec.

12. **Syndicat de télévision** : suite à la mise en place de la télévision numérique terrestre, le syndicat n'ayant plus de raison d'exister, procède à la vente de 4 relais à TDF pour 70 000€. Le produit de la vente sera reversé aux communes adhérentes en proportion du nombre d'habitants. Le syndicat est dissout. Le conseil approuve cette dissolution et autorise le maire à accepter les sommes qui seront reversées à la commune.
13. **Demande de subvention DST pour la salle des fêtes** : un avis favorable a été émis par la commission d'accessibilité. Le permis de construire est délivré. Le conseil autorise le maire à faire une demande de subvention « dotation de solidarité des territoires ».
14. **Lycée du Bois, suppression des classes STI2D** : Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a adressé un courrier au Recteur d'académie suite à la suppression envisagée des sections STI2D. Jean-Marie Sermier, député, a adressé un courrier au Ministre de l'Education Nationale et une motion a été votée lors du dernier conseil d'administration du lycée.
15. **Agence départementale d'ingénierie** : cette agence appelée « Territoire Ingénierie Jura » proposera ses services dans les domaines du numérique, eau, assainissement, conseils juridiques, tourisme, vélo-route et voies vertes, etc. Le conseil d'administration est composé de 16 présidents d'EPCI, 16 conseillers départementaux, le président du CD. 2 vice-présidents ont été élus. Dans le cadre des compétences de l'agence, la commune pourra être conseillée pour le dossier d'aménagement de la gare et de la voie verte ;
16. **Contrat de ruralité** : le conseil autorise le maire à faire une demande de prise en charge complémentaire pour les frais occasionnés pour le dossier ENIR (Ecole Numérique Innovante et Rurale).

DIVERS :

L'entreprise Nouveau qui assurait la maintenance de toutes nos installations de chauffage étant en liquidation juridique, il faut trouver un autre prestataire.

CA du lycée : à l'ordre du jour, le budget, une sortie obligatoire en Italie pour les classes 1ères STI2D et PRO, la motion votée contre l'arrêt de la filière STI2D, annonce du départ du Proviseur. Inquiétude sur la baisse de la taxe d'apprentissage.

Ordures ménagères : réunion du Sictom de Dole : le budget 2019 sera identique à celui de 2018. Le tarif des apports de gravas en déchetterie augmentera. Suppression des bacs de 330l. Pour les manifestations d'importance, les bacs mis en place seront facturés directement aux associations concernées. Une demande de tarification différente entre Dole et les villages a été évoquée.

Téléthon 2018 : bénéfice de la soirée et de marche : 965.20€. Remerciements à tous les bénévoles. Merci également à notre conseillère départementale pour le don de lots et coupes.

Mairie, futures lignes téléphoniques de la mairie : un prestataire devra être choisi pour fournir un standard pour la mairie et l'atelier technique. Il faudra équiper l'atelier technique d'un ordinateur et d'une liaison internet. Il est envisagé le changement de nom de la messagerie communale.

Commission patrimoine – culture de la CCVA : le nouveau siège de la CCVA sera livré fin avril 2019.

Groupe scolaire à Chamblay : l'avant-projet est visible à la Communauté de Communes du Val d'Amour. Le coût estimatif est de 3 150 000€ ht.

Location du siège actuel : le siège actuel sera loué pour des réunions et des manifestations professionnelles.

Boulodrome : la vente est en cours pour un montant de 900 000€.

Maison de santé : problème de chauffage récurrent.

Travaux :

Rue Mouffetard : les travaux d'assainissement et d'adduction d'eau menés par la CCVA sont en cours. Remerciements aux habitants de la rue Mouffetard pour leur compréhension et leur collaboration.

Mairie : les travaux sont en cours : pose de l'escalier extérieur, installation d'une baie de brassage wifi, réception des travaux prévue pour fin février.

Salle des fêtes : la cuve de gaz a été retirée.

Lotissement : début des travaux prévu pour début février 2019.

Informations diverses :

Maison d'Assistants Maternelles (MAM) : deux projets sont en cours. Chaque projet concerne l'accueil de 8 enfants, soit des locaux de 80m² de superficie. Les personnes portant ces projets sont à la recherche de bâtiments correspondant.

Projet espace coopératif : deux personnes projettent de créer un espace de vente coopératif de type vendeur producteur actionnaire.

Opération Brioches 2018 : la recette de la vente des brioches à Mouchard s'élève à 1 455 € et 290 brioches vendues. Sur l'ancien canton de Villers-Farlay la vente de 1043 brioches a rapporté 5 293 €. Sur le Jura, un bénéfice net de 50 795.85€ va pouvoir financer les projets de l'ADAPEI.

Lettre du Président de la République à tous les maires pour rappeler son attachement aux maires de France.

Quinzaine commerciale : Articom organise une quinzaine commerciale du 10 au 24 décembre. Le tirage des lots aura lieu le vendredi 4 janvier à la salle des fêtes à l'occasion de la présentation des vœux de la commune à la population.

Repas du CCAS : mise en place de la salle samedi 15 à partir de 8h30.

Le secrétariat de mairie sera ouvert le 26 décembre de 9h à 12h et fermé les 27 et 28 décembre puis le 2 janvier.

L'ADMR a adressé une lettre de remerciement à la commune pour le prêt du matériel et du local à la salle des fêtes pour le portage des repas à domicile.

CCAS : une carte de remerciement a été adressée au CCAS pour l'aide apportée à une personne de la commune.

Clairette : la chorale compte tenu du nombre de participants a dû changer de salle de répétition. Elle répète dans la salle palissandre le lundi soir. L'accès handicapé à l'extérieur est mal éclairé. L'électricien a été prévenu pour intervenir.

Lampe du stade : en cours

Mairie : il y a possibilité d'installer un caisson tactile, interactif, pour consultation des actes légaux. En prévision, des gaines ont été installées.

Prochaine réunion du conseil : jeudi 10 janvier 2019 à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, fin de la réunion à 22h18.

Le secrétaire,

Lydie Jeanguillaume



Le Maire,

Michel Rochet

